



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 256-2016

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:**

Lors de la séance ordinaire tenue le 11 juillet 2016, le conseil a adopté :

- le **règlement no 256-2016 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 192-2012**, afin d'ajouter certaines dispositions relatives aux bâtiments accessoires surdimensionnés (garages détachés) sur des terrains de 50 acres et plus et d'ajouter certaines dispositions relatives aux conteneurs maritimes destinées à des fins d'entreposage sur les propriétés municipales;

Ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la MRC d'Argenteuil le 19 septembre 2016 et entre en vigueur à cette date.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal, situé au 2940, Route 327, Harrington, pendant les heures régulières d'ouverture.

Donné à Harrington ce 23^e jour du mois de novembre de l'an deux mille seize.

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Marc Beaulieu, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus en le publiant dans le Bulletin municipal, édition du 23 novembre 2016, et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil le 23 novembre 2016, entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour de novembre 2016

Marc Beaulieu
Directeur général et secrétaire-trésorier



MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HARRINGTON

PUBLIC NOTICE

COMING INTO FORCE OF BY-LAW 256-2016

TO THE RATEPAYERS OF AFORESAID MUNICIPALITY, NOTICE IS HEREBY GIVEN BY THE UNDERSIGNED, THAT:

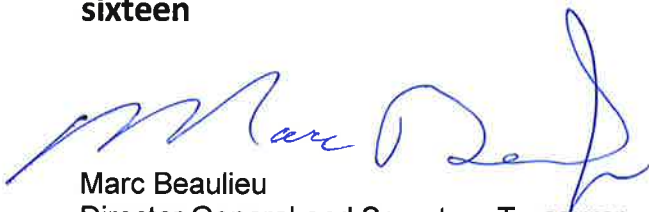
At a regular sitting held on July 11, 2016, the Council has adopted:

- **By-law no 256-2016, having for object to modify zoning By-law number 192-2012**, to add certain provisions regarding oversized accessory buildings (detached garages) on lots of 50 acres or more and add certain provisions regarding shipping containers for storage purposes on municipal properties;

This by-law have received the required certificate of compliance from the Argenteuil R.C.M. issued on September 19, 2016 and have come into force on that date.

This by-law may be examined at the municipal offices located at 2940, route 327, Harrington, during regular business hours.

Given at Harrington on the 23^e day of November of the year two thousand sixteen



Marc Beaulieu
Director General and Secretary-Treasurer
